RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

.....

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Unité de gestion des Projets Agricoles financés par la BAD

(UPA-BAD)

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT AGROPASTORAL, A LA DIGITALISATION ET A L'ACCES AUX MARCHES EN GUINEE (PADDAMAG)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

AMI / N° 025 / PADDAMAG / 2026

RELATIF AU RECRUTEMENT DE DOUZE (12) AGENTS DE TERRAIN POUR LE SUIVI DE LA GESTION DES CRÉDITS REVOLVING

SECTEUR : AGRICULTURE
N° Projet : P-GN-AA0-026
Date de lancement de l'avis : **Vendredi, 06 novembre 2026**

Intitulé de la mission : Recrutement de douze (12) agents de terrain pour la gestion des crédits revolving du PADDAMAG

Financement : Banque Africaine de Développement

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir une partie du coût du Projet d'Appui au Développement Agropastoral, à la Digitalisation et à l'Accès aux Marchés en Guinée (PADDAMAG) et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour recruter douze (12) consultants individuels en qualité d'agents de terrain pour le suivi de la gestion des crédits revolving.

2. Placés sous l'autorité administrative du Coordonnateur National de l'UPA-BAD et sous la supervision technique du Spécialiste en gestion des crédits revolving, les agents assureront le suivi et l'animation de proximité des bénéficiaires, l'appui à la constitution des dossiers, les vérifications de terrain, la tenue des registres et échéanciers, le suivi des remboursements, les rapprochements, le suivi des stocks, le conseil et le rapportage. Ils contribueront à l'éducation financière, à l'inclusion des femmes et des jeunes ainsi qu'à la prévention des fraudes et à l'orientation des plaintes, dans le respect du manuel approuvé du fonds. Ils ne sont pas habilités à décider seuls de l'octroi des crédits ou à modifier les conditions de remboursement.

3. Le Ministère de l'Agriculture, à travers l'UPA-BAD/PADDAMAG, invite les consultants individuels intéressés, éligibles et qualifiés à présenter leur candidature. Douze (12) postes sont ouverts, à raison de deux (2) agents dans chacune des préfectures de Dinguiraye, Kankan, Siguiri, Mandiana, Beyla et Lola. Chaque candidat doit solliciter une seule préfecture. Les candidatures féminines sont encouragées. Le dossier, rédigé en français, doit comporter les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation précisant la préfecture sollicitée, la disponibilité et les langues locales maîtrisées ;
- Un curriculum vitae daté et signé décrivant les qualifications, fonctions, tâches, employeurs et dates des expériences pertinentes ;
- Les copies des diplômes, certificats et justificatifs d'expérience ; les originaux ou copies certifiées pourront être demandés avant contractualisation ;
- Des attestations de travail, certificats de service ou de bonne exécution, ou contrats accompagnés d'une preuve d'exécution, justifiant les expériences déclarées ;
- Les coordonnées d'au moins trois (3) références professionnelles
- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les expériences sont prises en compte sur la base de justificatifs vérifiables. Aucune proposition financière n'est exigée au stade de la manifestation d'intérêt.

4. Chaque candidat(e) doit satisfaire aux qualifications et exigences minimales suivantes :

- Être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau Bac + 3 en finance, économie rurale, agroéconomie, agronomie, sociologie rurale, microfinance, économie, gestion, développement rural ou dans un domaine connexe pertinent ;
- Justifier d'au moins trois (3) années d'expérience professionnelle générale en animation rurale ou domaines connexes;
- Avoir une expérience de terrain dans un projet de développement agricole ou rural, une institution financière décentralisée, une banque, une ONG travaillant dans le domaine du développement rural ou une organisation de producteurs en Guinée;
- Avoir une bonne maîtrise du français écrit et oral ainsi que des outils bureautiques usuels, notamment Word et Excel ;
- La connaissance d'au moins une langue locale couramment parlée dans la préfecture sollicitée constitue un atout, à préciser dans le CV ;

- Avoir la capacité de vivre et travailler dans les communes rurales ou préfectures couvertes par le projet;
- Faire preuve d'intégrité, de rigueur, d'organisation et d'aptitude à communiquer, à rédiger des rapports et à travailler en équipe en milieu rural ;
- Pouvoir effectuer des déplacements réguliers et conduire une motocyclette ; disposer du permis approprié au moment de la prise de service ;
- Être âgé de 40 ans au plus.

L'UPA-BAD se réserve le droit de vérifier les informations et documents fournis. Les périodes qui se chevauchent ne sont comptées qu'une fois pour un même critère. Les exigences minimales sont vérifiées avant la notation.

5. Les dossiers seront évalués sur 100 points selon le barème suivant :

Critère	Barème de notation	Max
Formation académique pertinente	Bac+3 : 15 points ; Bac+4 : 18 points ; Bac+5 ou plus : 20 points. Le diplôme le plus élevé est retenu.	20
Expérience professionnelle générale	Trois années complètes : 15 points ; 1 point par année complète supplémentaire, dans la limite de 5 points.	20
Expérience spécifique pertinente	Deux années complètes : 30 points ; 2 points par année complète supplémentaire, dans la limite de 10 points. **Domaines** : gestion de crédits revolving, animation rurale, appui et conseils aux producteurs, gestion ou suivi de crédits ruraux, microfinance, recouvrement, finance rurale.	40
Expérience de terrain dans le domaine agricole ou rural en Guinée	Au moins deux expériences distinctes documentées : 10 points. Les renouvellements d'une même mission ne constituent pas des expériences distinctes.	10
La maîtrise des langues locales de la zone du projet	Maîtrise de la principale langue locale parlée dans la commune d'intervention du projet : 10 points ; Aucune langue: 0 point.	10
TOTAL		**100**

6. La sélection sera conduite selon la méthode de sélection de consultants individuels, sur la base des qualifications et expériences, conformément au cadre de passation de marchés applicable aux opérations financées par la BAD et aux dispositions de l'accord de financement. Les candidats sont évalués séparément par préfecture. Seuls ceux qui satisfont aux exigences minimales et obtiennent au moins 70 points sur 100 sont qualifiés. Les deux candidats les mieux classés dans chaque préfecture seront invités, chacun, à la négociation d'un contrat individuel. En cas d'échec de négociation, le candidat qualifié suivant pourra être invité. En cas d'égalité, le départage repose successivement sur la note

d'expérience spécifique, sa durée documentée en mois, la note d'expérience de terrain, puis la durée documentée de l'expérience générale.

Le cadre de passation de marchés de la BAD est disponible à l'adresse https://www.afdb.org/fr/projects-and-operations/procurement/new-procurement-policy.

L'intérêt manifesté n'implique aucune obligation de recrutement pour le Projet.

7. Chaque agent sera recruté pour une durée initiale de douze (12) mois, à temps plein, à compter de la prise de service prévue au contrat. Le renouvellement sera conditionné par l'évaluation satisfaisante de ses performances, les besoins du projet et la disponibilité du financement, dans la limite de la durée du projet. Le candidat retenu devra être disponible et libre de tout engagement incompatible avec la mission. La rémunération, les moyens de travail et les modalités de prise en charge des déplacements seront définis dans le contrat individuel. Les postes sont basés dans les six préfectures précitées, avec des déplacements fréquents dans les communes, districts et localités de la préfecture d'affectation. Des missions ponctuelles dans les autres zones du projet ou à Conakry pourront être demandées.

8. Les consultants intéressés peuvent obtenir les TDR et des informations supplémentaires au siège de l'UPA-BAD, près des bureaux de la SOGUIPAH, quartier Nongo, Conakry, ou aux adresses suivantes : coordonnateur@upabad.gov.gn , spm@upabad.gov.gn , rse@upabad.gov.gn , raf@upabad.gov.gn et ap@upabad.gov.gn du lundi au vendredi de 09 h à 16 h.

9. Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, doivent être déposées selon l'une des modalités suivantes :
 - En version physique, sous pli fermé, au siège de l'UPA-BAD à l'adresse indiquée ci-dessus ;
 - En version électronique, en PDF, aux adresses électroniques indiquées ci-dessus. Le pli ou l'objet du courriel doit porter la mention « AMI — Agents de terrain pour la gestion des crédits revolving du PADDAMAG — Préfecture de [nom de la préfecture] ».

La date limite de réception des versions physiques et électroniques est le jeudi 26 novembre 2026 à 16 h 00, heure de Conakry. Les dossiers reçus après cette échéance ne seront pas pris en compte.

LE COORDONNATEUR

UPA - BAD PADDAMAG Le Coordonnateur

Dr. Aboubacar Ahmadou CAMARA